

L'an deux mil dix-sept, le mardi 23 mai, à vingt heures quarante cinq minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de monsieur Joël DUPONT, Premier Adjoint.

**Présents :** Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise, Monsieur LAIGLE Didier, Monsieur RITTER Jean-Paul, Madame PILLET Vanessa, Monsieur O'DONNELL-MURPHY Peter, Madame LANGLOIS Céline, Madame POISSON Magali, Monsieur LEMARCHAND Philippe, Monsieur QUINET Michel, Madame LEVOYER Thérèse, Monsieur BRIENS Eric.

**Pouvoirs :** Monsieur REGNAULT Jacques à Monsieur DUPONT Joël, Madame CERTAIN Nathalie à Madame VASSELIN Denise, Monsieur LELANDAIS Guillaume à Madame PILLET Vanessa, Madame TRAVERT Dominique à Madame LEVOYER Thérèse.

**Absents :** Madame ZEBOULON Emmanuelle, Madame AUBRIL Aline, Madame BOSVY Livie.

Secrétaire de séance : Madame PILLET Vanessa.

Nombre de conseillers en exercice : **19** Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 16 (12+4)

Date de la convocation : Mardi 16 mai 2017

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 avril 2017

Après prise en compte des remarques, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 27 avril 2017.

#### 2. Associations - Subventions 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité :

- Adopte les subventions 2017 suivant le tableau ci-après,
  Dit que le versement de ces subventions est subordonné à la présentation d'un bilan moral et d'un bilan financier de l'association ainsi que d'un état des réalisations de l'année.

	LIBELLE	VOTE 2016	CA 2016	Report 2016	Vote 2017
1	Amicale des anciens combattants ACPG	140.00 €	140.00 €	2010	140.00 €
2	Amicale des sapeurs-pompiers	500.00 €	500.00 €		500.00 €
2 bis	Amicale des sapeurs-pompiers Sub.except° Oberhausbergen	2 100.00 €	2 100.00 €		0.00 €
3	Amicale du personnel communal et Intercommunal	250.00 €	250.00 €		250.00 €
4	Amicale UNC AFN TOE	600.00€	600.00 €		600.00 €
5	Anciens élèves des écoles laïgues	200.00 €	400.00 €		200.00 €
6	Comité de Jumelage "POMME-RAISIN"	300.00 €	300.00 €		300.00 €
7	Association "la Ruche" Abbaye	150.00 €	150.00 €		150.00 €
8	Club plaisir d'être ensemble (2017 : section du foyer socio-culturel)	250.00 €	250.00 €		250.00 €
9	Comice agricole	350.00 €	0.00 €		250.00 €
10	Amis de Hautmesnil	100.00 €	100.00 €		100.00 €
11	Comité des fêtes Selsoif	100.00 €	0.00 €		0.00 €
12	Comité Saint-Clair	650.00 €	650.00 €		650.00 €
13	Comité Saint-Clair feu d'artifice 14 juillet (prix contrat)	2 000.00 €	1 700.00 €		2 000.00 €
14	Comité Saint-Clair feu d'artifice fête (prix contrat)	2 000.00 €	2 000.00 €		2 000.00 €
15	Croix Rouge - Délégation de l'Ouve et Saire	500.00 €	500.00 €		500.00€
16	Familles rurales SSVTE	500.00€	0.00 €		0.00€
17	Familles rurales Sub Centre loisirs	18 000.00 €	5 108.63 €	1 074.63 €	1 074.63 €
18	Foyer socio-culturel	3 000.00 €	3 000.00 €		3 000.00 €
19	Handicapés de Montebourg assoc. D'entraide ANEHP	50.00 €	50.00 €		50.00€
20	Le gardon St Sauverais	150.00 €	0.00€	150.00 €	150.00 €
21	Clu PECHE COMPETITION DFU GARDON St-SAUVEURAIS	0.00	300.00		300.00 €
22	Moto-Club du Val d'Ouve	160.00 €	0.00€		0.00 €
22 bis	Moto-Club du Val d'Ouve	160.00 €	0.00€		0.00 €
23	Office du tourisme SSLV (Syndicat initiative)	2 000.00 €	2 000.00 €		2 000.00 €
24	Parents d'élèves écoles publiques APEED	80.00€	0.00€		0.00 €
25	Prévention routière	20.00€	20.00 €		20.00 €
26	Réveil sportif	3 000.00 €	3 000.00 €		3 000.00 €
27	SHR	1 100.00 €	1 100.00 €		1 100.00 €
28	Saint Sauveur Animation commerciale	250.00 €	250.00 €		250.00 €
28 Bis	Animation commerciale	818.00 €	818.00€		Rbt Sacem
29	CCKSSV Club Canoé Kayak Saint Sauveur Le Vicomte	160.00 €	160.00 €		160.00 €
30	Société de chasse (350 + 40)	390.00 €	390.00€		390.00 €
31	Tennis club du Val d'Ouve	460.00 €	460.00 €		400.00 €
32	Volant Saint Sauveur Le Vicomte (VSSV)	160.00 €	0.00 €		160.00 €
33	Génériques	1 588.51 €	1 756.00 €		1 800.00 €
34	Vicomte Danse	0.00€	0.00 €		0.00 €
35	Secours populaire Français - Cherbourg	100.00 €	100.00 €		100.00 €
36	Amis de la maison de retraite	200.00 €	200.00 €		200.00€
37	Association "Eaux Vives"	300.00 €	300.00 €		0.00 €
38	Secours Catholique	60.00€	0.00 €		0.00 €
39	FSC LA ROUE LIBRE	600.00€	0.00 €		600.00€
40	Foot en salle	0.00€	0.00 €		0.00€
41	Cool country	0.00€	0.00 €		0.00€
42	Enfants Autistes "Pour nos enfants"	500.00€	500.00€		0.00€
43	Association Don du sang	100.00 €	100.00€		100.00€
44	UC Bricquebec cycliste (8 heures SSV)-devenu Team Bricquebec	100.00 €	100.00€		100.00€
45	Lire et faire lire	50.00 €	50.00€		50.00€

46	PEPSS	0.00€	7.500.00 €		1 000.00 €
48	Espoir Santé "téléthon"	0.00€	100.00€		100.00 €
49	LIND'ART aider production locale musique live	0.00€	0.00€		0.00 €
50	Les Nouveaux Jeunes	0.00€	0.00€		100.00 €
	TOTAUX	44 246.51 €	37 002.63 €	1 224.63 €	23 020.00 €

## 3. Budget Assainissement – D.M. n° 1

Monsieur le Premier Adjoint fait part au Conseil Municipal d'un courriel du Centre des Finances Publiques par lequel le prêt n° 900041636022 auprès de DEXIA CREDIT LOCAL ne serait pas soldé à l'issue de la période d'amortissement en avril 2013. Il est constaté un reste du de capital de 0.01 euro. Il convient donc de régulariser cette situation, et d'adapter le budget en conséquence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le Décision Modificative n° 1 ainsi qu'il suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- D 023 Virement à la section d'investissement ...... 0.01 euro,
- R 778 Autres produits exceptionnels ...... 0.01 euro,

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- R 021 Virement de la section d'exploitation ...... 0.01 euro,

# 4. Tourisme – Création d'une S.P.L. – Achat part d'action

Monsieur le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Le Cotentin possède depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la compétence obligatoire Tourisme. Compte tenu d'un certain nombre d'éléments :

- présence de nombreux offices sur le territoire : 10 ainsi que 9 points d'accueil,
- un budget global de plus de 3 millions d'euros,
- le souhait de conserver un partenariat fort avec la Communauté de communes de la Baie du Cotentin (Carentan Sainte-Mère-Eglise),

le choix des élus de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin s'est porté sur la création d'un O.T.I. sous la forme d'une Société Publique Locale – S.P.L. -, société anonyme dont l'actionnariat est uniquement composé de collectivités territoriales.

La S.P.L. agit exclusivement pour le compte de tout ou partie de ses actionnaires et sur leur territoire. Les actionnaires peuvent lui déléguer des compétences et actions.

Ses principes de gouvernance sont :

- un équilibre des territoires,
- une représentativité des villes locomotives,
- une ouverture vers la Baie du Cotentin,
- une représentativité des socio-professionnels.

Ainsi les 18 actions envisagées seraient réparties de la façon suivante (1 action = 1 représentant) :

- 11 conseillers communautaires (désignés par le Conseil),

- 4 représentants des communes « locomotives » : Barneville-Carteret, Cherbourg-en-Cotentin, La Hague, Saint-Vaast-la-Hougue,
- 1 représentant de la Baie du Cotentin,
- 1 représentant des socio-professionnels,
- 1 représentant de l'Assemblée spéciale, qui regroupe les autres communes qui décident de s'inscrire dans cette configuration.

Chaque action est estimée à 45.000 euros.

La Commune doit donc se prononcer sur le fait de rejoindre l'Assemblée spéciale, et donc de souscrire à une part de l'action. A ce jour, une quinzaine de communes ont fait part de leur intérêt, ce qui conduirait à estimer la part d'action à 3.000 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :;

- d'adhérer à l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale « Office de Tourisme Intercommunal ».
- de souscrire à une part de l'action de cette Assemblée spéciale, sous réserve que son montant n'excède pas 3.000 euros.

# 5. Château – Tour des Prisons – Mission diagnostic -Approbation Maître d'œuvre et demande de subvention

Monsieur le Premier Adjoint rappelle qu'à la suite de la sollicitation de la D.R.A.C. Normandie, un diagnostic de la Tour des prisons du Château a été inscrit au titre de la programmation 2017, et est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de 60 %.

Afin de réaliser cette opération, une consultation a été organisée sur la base d'un cahier des charges largement établi par les services de la D.R.A.C. et complété par nos services pour retenir un architecte du patrimoine compétent.

Son résultat a permis de réceptionner cinq dossiers de qualité. Après analyse, deux répondent plus particulièrement aux souhaits de la Commune, notamment sous les aspects méthodologie, techniques, et références : il s'agit des dossiers des cabinets 2BDM et ARCHITRAV, chacun dirigé par un A.C.M.H. (Architecte en Chef des Monuments Historiques).

Le montant de ce diagnostic est prévu au budget 2017, et il convient d'en solliciter parallèlement la subvention. Le taux de subvention de la D.R.A. pour un bâtiment classé est de 60 % maximum accordé par les services de l'Etat, calculé sur le montant H.T. des travaux. La Commune peut aussi bénéficier de l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 15 %. Si les critères le permettent, il est proposé de le solliciter sur ce dossier.

Après cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et son plan de financement ainsi établi :

- Cabinet 2BDM, architecte Christophe BATARD / 19.400 €H.T, ou
- Cabinet ARCHITRAV, architecte François JEANNEAU / 18.260 €H.T,

financé à 60 % maximum par la subvention à solliciter auprès de la D.R.A.C. complétée de celle du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- relève que les crédits sont inscrits au budget 2017,

- sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication (D.R.A.C. Normandie) dans le cadre du diagnostic d'un immeuble classé à hauteur de 60 %, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de la Manche pour 15 %, et tout autre organisme ou collectivité territoriale le cas échéant,
- autorise le Maire à signer l'offre retenue, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette délibération, notamment les demandes de subventions.

## 6. Déversoir de l'Ouve

Monsieur le Premier Adjoint et Monsieur RITTER rappellent au Conseil Municipal que l'Association Syndicale Autorisée des Bas Fonds de la Douve est propriétaire du seuil du moulin Ferey sur la Douve, cours d'eau classé en liste II de l'article L.214-17 du Code de l'environnement par l'arrêté du 04 décembre 2012 établissant la liste des cours d'eau mentionnée aux 1° et 2° du I de l'article L.214-17 du Code de l'environnement sur le bassin Seine-Normandie.

Tout obstacle doit être aménagé de manière à être franchissable, autant pour la montaison que pour la dévalaison, pour le saumon atlantique, la truite de mer, la lamproie marine, la truite fario, et l'anguille. Une expertise a été conduite par l'O.N.E.M.A. qui conclut à un risque d'impact significatif à la montaison, dû au fait que, si la passe est adaptée aux espèces nageantes présentes, son attrait est perturbé par une gestion inadaptée de la vanne de décharge voisine ; le seuil-déversoir faiblement incliné est à aménager pour l'anguille.

Cette situation étant préjudiciable, en application du III de l'article L.214-17, une solution est à apporter avant décembre 2017. Il est préconisé de procéder au démantèlement de l'ouvrage, qui ne bénéficierait pas d'un usage fondé en titre de l'eau.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle également que l'expérimentation qui a été conduite, soit l'ouverture de la porte du déversoir, a permis de constater un certain nombre de désagréments : effondrement de parties de berges, fissures sur des bâtiments et cavage du sol extérieur d'une entreprise à proximité, incidences sur les activités nautiques, destruction de frayères (en particulier du brochet).

Des différents entretiens qui se sont déroulés afin de maintenir un statu quo, il ressort que l'une des solutions serait l'acquisition par la Commune de ce seuil (ou déversoir) qui, sans être une garantie, serait un atout pour la Commune. Cette acquisition se ferait à l'euro symbolique. Par contre, la Commune aurait la charge d'entretien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- poursuivre les négociations en vue du transfert de propriété de cet ouvrage vers la Commune,
- solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Manche l'anticipation sur le transfert de propriété.

# 7. Cantine scolaire – Règlement intérieur

Monsieur le Premier Adjoint et Madame VASSELIN présentent au Conseil Municipal un projet de règlement intérieur du service de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet de règlement intérieur, annexé à la présente délibération.

## 8. Personnel - Création d'une Commission

Monsieur le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal que divers sujets relatifs au personnel n'ont pas été traités faute d'un travail préalable en commission. Or il n'a pas été mis en place une commission spécifique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de créer une nouvelle commission, dite Commission du Personnel,
- que cette Commission sera composée de Monsieur REGNAULT, Madame VASSELIN, Monsieur RITTER, Madame PILLET, Messieurs LEMARCHAND, LELANDAIS, Madame LEVOYER, Monsieur BRIENS.

# 9. Personnel – Création poste d'attaché (secrétaire général)

Monsieur le Premier Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il convient de recruter un secrétaire général.

La procédure conduite a permis de retenir un candidat, titulaire du grade d'attaché. Or le poste qui existait pour ce grade a été fermé fin 2016. Il convient donc de procéder à une nouvelle ouverture.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 2 contre, le Conseil Municipal :

- décide d'ouvrir un poste d'attaché,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

# 10. Personnel – Création poste C.A.E.

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Premier Adjoint propose de créer un emploi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017. La personne recrutée sera affectée au service technique et viendra compenser l'absence d'un agent.

Ce type de contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs groupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil départemental.

Monsieur le Premier Adjoint propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de créer un poste d'agent des services techniques dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » ;

- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;
- précise que la durée hebdomadaire moyenne du travail est fixée à 20 heures ;
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

# 11. Personnel – Suppression de postes

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 février 2017,

Monsieur le Premier Adjoint propose au Conseil Municipal la suppression au tableau des emplois des postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (24h/35h)
- deux postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### **DECIDE:**

- d'adopter cette proposition,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

### 12. Institution d'une zone bleue - Avis

Monsieur le Premier Adjoint fait part au Conseil Municipal des difficultés de stationnement dans Saint-Sauveur-le-Vicomte, dans le secteur allant de la Gendarmerie au Château, soit la Rue Bottin-Desylles et ses environs. L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur l'éventuelle institution d'une zone bleue.

Après en avoir délibéré, de manière unanime, le Conseil Municipal repousse cette proposition et décide de s'en remettre à la Commission Commerce pour l'examen de cette question.

## 13. Jardins familiaux

Monsieur le Premier Adjoint propose au Conseil Municipal la création de jardins familiaux ( ou jardins ouvriers). Pour ce faire, des terrains communaux sis à Selsoif (la Petite Lande) pourraient être affectés.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 contre, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la poursuite de la faisabilité de ces jardins.

## 14. Station verte – Désignation d'un référent

Monsieur le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal que Monsieur LEMARCHAND Philippe, référent Station Verte, a démissionné de cette fonction par courrier du 26 août 2014. La Commune étant toujours adhérente, il convient de procéder à son remplacement afin d'être représentée au sein de cet organisme.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention, Madame LEVOYER Thérèse, seule candidate, est élue comme référente Station Verte.

### 15. Questions diverses

#### Questions de Monsieur BRIENS:

- L'éclairage du château n'est plus d'actualité, pour quel motif?
   Les projecteurs ont été vandalisés. Il sera fait appel à la SARLEC pour une remise en état.
- La mise en place d'un sens interdit dans le sens Place de la Mairie vers Place Ernest Legrand évoqué il y a un certain temps est-il toujours prévu : problème de sécurité lié à la vitesse et non-respect des véhicules en transit au regard de ceux qui quittent leur stationnement.
  - Monsieur DUPONT déclare ne pas avoir la réponse.
- *Une date est-elle prévue pour la mise en place du radar pédagogique ?*Le radar a été livré, mais le socle est toujours attendu pour procéder à la pose.
- Les toilettes publiques de La Poste seront remises en service à quelle date ? Le temps de séchage doit être terminé.
  - Les travaux seront bientôt terminés.
- Le nettoyage de l'ancien terrain de tennis à la sortie de Saint-Sauveur n'est toujours pas réalisé, la végétation réapparait.
  - La végétation a effectivement repoussé; le travail est à reprendre.
- Un désherbage des rues est nécessaire, notamment au niveau de la résidence, présence de pissenlits au pied des murs.
  - Nous avons actuellement des problèmes de personnel.
- Le panneau d'information entrée de bourg est-il prévu d'être remis en service, si oui quand ?
  - L'ancien a été reconnu hors service. Un nouveau devra être commandé (des devis sont en Mairie, le budget est prévu). Où le placer : entrée du camping .... ?
- A une certaine époque nous envisagions la mise en valeur du patrimoine cidricole, serait-il possible d'avoir des informations sur le sujet.
  - Ce projet reste d'actualité.
- Serait-il possible de remettre ou de faire remettre en état la rambarde au niveau du bâtiment LIDL
  - LIDL sera contacté à ce sujet, en sa qualité de propriétaire.
- Qui gère les remises en état de voirie « rebouchage des trous » ?

  Certaines voies sont en très mauvais état. D'autres sont mieux tout en ayant besoin d'une intervention. Selon les classements, les intervenants ne sont pas les mêmes,
- Certaines chasses nécessitent un empierrement, est-ce prévu ? si oui il serait bon d'en faire le recensement
  - Même réponse que pour la question précédente.

- Serait-il possible d'enlever les inscriptions faites à la peinture sur le rond-point du château « LACTEL »
  - Par convention, c'est à la Commune d'intervenir. Mais avec quel produit ?
- Concernant le plan de formation évoqué précédemment en réunion : qu'en est-il exactement et état d'avancement
  - C'est une question qui devra être étudiée par la Commission du Personnel créée ce jour.
- Quel devenir des commissions en absence de convocation de celles-ci, sachant que certains sujets le mériteraient avant discussion en réunion de conseil ?

  La remise en vigueur du travail des commissions est envisagé.
- Le retour du fonctionnement de la Fontaine est-il envisagé?

  Il avait été envisagé son recouvrement par de la résine. Un nettoyage régulier était également prévu (l'agent désigné n'est intervenu qu'une fois). Mais la remise en service reste envisagée.
- *Une rambarde rouge a été pliée près de l'école Jacqueline Maignan.*Cet accident est probablement récent, il n'est pas connu de la Mairie. Il en est pris note.

#### **Informations**

Décès Monsieur Joffrey EUSTACHE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.